

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200220-02

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LOUETTE, premier adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Elodie GRASSOT (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Annabelle DUPRET

OBJET : Finances – Adoption du compte administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le comptable,

Considérant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	609 412,61 €	1 953 045,37 €
-Dépense	428 921,62 €	1 696 261,63 €
=Solde d'exécution	180 490,99 €	256 783,74 €
+Résultat reporté de 2018	-209 346,00 €	30 528,87 €
= Résultat de clôture	-28 855,01 €	287 312,61 €
+Restes à réaliser	-69 082,00 €	
	Recettes	281 852,00 €
	Dépenses	350 934,00 €
= Résultat final	-97 937,01 €	287 312,61 €

Le conseil municipal, le maire ayant quitté la salle et après en avoir délibéré :

- ✓ donne acte à l'ordonnateur de la présentation faite du compte administratif tel qu'il est annexé à la présente
- ✓ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ✓ reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement
- ✓ arrête les résultats 2019

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 21 février 2020

Le maire